

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 15 janvier 2025

**Délégation académique à l'éducation artistique et
culturelle (Daac)**

Affaire suivie par :
Valentin Grimaud
Mél : ce.daac@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le délégué académique à l'éducation artistique et
culturelle par intérim

A

Mesdames et messieurs les proviseurs
Mesdames et messieurs les principaux
de Seine-Saint-Denis (93)

Objet : Inscription des référents culture à la journée départementale de formation de la Seine-Saint-Denis

Références : [Circulaire n° 2010-012 du 29-1-2010](#)

Mesdames, messieurs, les chefs d'établissement,

La délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (Daac) organise une **journée de formation départementale** pour les **référents culture**, dont l'objectif est de les accompagner dans l'exercice de leurs missions (prise en main d'Adage et du pass Culture, déploiement de l'EAC dans l'établissement...).

Pour qu'ils reçoivent une convocation officielle de l'EAFD, il est impératif de leur faire suivre ce courrier, afin qu'ils **s'inscrivent** eux-mêmes via le formulaire dont le lien figure ci-dessous, et ce, **avant le vendredi 31 janvier 2025**. Au-delà de cette date, aucune convocation ne sera possible.

Pour la **Seine-Saint-Denis**, la journée aura lieu le **mercredi 12 mars 2025**, 9h30 – 17h, au **Mémorial de Drancy**. [Lien d'inscription pour obtenir une convocation officielle](#).

*Pour rappel, les chefs d'établissement doivent **nommer**, si ce n'est pas déjà fait, **les référents culture sur la plateforme Adage** (cf paragraphe « 3.1.1.4.1 Directeur d'école/chef établissement, professeur(s) référent(s) culture, labellisation E3D » du vademecum Adage disponible sur la plateforme dans l'onglet « Aide » > « Guides et assistance »).*

*Il est également nécessaire de renvoyer chaque année une **lettre de mission** pour le référent culture de votre établissement, selon le modèle en annexe. **Cette lettre de mission doit être complétée, signée et renvoyée à l'adresse ce.daac@ac-creteil.fr**.*

Les modalités d'indemnisation de cette mission en IMP sont fixées réglementairement ([Décret n°2015-475](#) du 27 avril 2015 - [Circulaire n°2015-058](#) du 29 avril 2015) et peuvent varier selon l'établissement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre active coopération.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, les chefs d'établissement, l'expression de ma parfaite considération.

Le délégué académique à l'éducation artistique et culturelle par intérim,

Sylvain Bory

*

Cette journée départementale fait suite à la journée de rentrée des référents culture qui s'est tenue le vendredi 18 octobre 2024 à l'Institut de France. La matinée a été intégralement filmée par Daniel Marino, conseiller en communication de la Daac. [Vous pouvez visionner ou écouter les échanges du matin au lien suivant.](#)



Suivre les actualités de la DAAC :

- Site internet : <https://daac.ac-creteil.fr/>
- S'inscrire au bulletin d'information : écrire à ce.daac@ac-creteil.fr
- Contenus multimédia : www.youtube.com/@daaccreteil